



**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cadre réservé à l'administration

Demande N° :

Déposée le :

DATE prévisionnelle du trajet ALLER :

Aéroport de départ Saint-Pierre / /2021

Aéroport d'arrivée / /2021

DATE prévisionnelle du trajet RETOUR :

Aéroport de départ / /2022

Aéroport d'arrivée Saint-Pierre / /2022

PASSEPORT MOBILITÉ ÉTUDES - 2021 -

DOSSIER ÉLÈVE

1^{ère} demande

Renouvellement

IDENTIFIANT DE L'ÉLÈVE

nom - prénom						
né(e) le				à		
Formation suivie 2020/2021						
	Adresse résidence à St-Pierre & Miquelon			Adresse résidence du lieu de formation		
BP et rue						
CP - ville						
téléphone	fixe :	mobile :		fixe :	mobile :	
adresse courriel						

FORMATION

Formation SECONDAIRE envisagée pour l'année scolaire 2021 / 2022	Établissement scolaire et lieu de formation

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER (les dossiers incomplets ne seront pas traités)

<input type="checkbox"/>	Copie de la carte nationale d'identité ou du passport
<input type="checkbox"/>	Copie de l' avis d'imposition 2020 ou de non imposition 2020 (sur revenus de 2019)
<input type="checkbox"/>	Pièce justifiant de la résidence habituelle à ST-PIERRE & MIQUELON (facture d'électricité ou de téléphone ou certificat de résidence établi par votre mairie)
<input type="checkbox"/>	Documents (diplômes, certificats, relevés...) attestant de la réussite scolaire des deux années précédentes et de l'assiduité aux cours de l'année précédente.
<input type="checkbox"/>	Pour les étudiants boursiers d'État de l'Enseignement Supérieur : copie de la notification d'attribution du CROUS

Vous devez impérativement :

au moment de la demande, compléter et signer l'engagement sur l'honneur (page 3)

et dès votre inscription effective en métropole, transmettre une copie de votre carte d'étudiant à la préfecture de Saint-Pierre & Miquelon

Dossier complet à retourner à la Direction des Politiques Publiques et de l'Ancre Territorial

Préfecture de Saint-Pierre et Miquelon -Place du Lieutenant-Colonel Pigeaud

BP 4200 - 97500 Saint-Pierre et Miquelon

☎05.08.41.10.30 - ✉suzanne.demontreux@spm975.gouv.fr

QUOTIENT FAMILIAL

RESSOURCES

Revenus perçus en 2019 et déclarés à l'administration fiscale en 2020 (voir l'avis d'imposition 2020)

Revenus = traitements et salaires + pensions + revenus fonciers + tous autres revenus

Montant total des revenus = euros

Joindre impérativement au dossier copie du dernier avis d'imposition ou de non imposition

Nombre de parts du foyer : <input type="text"/>		Plafonds de revenus déclarés à l'administration fiscale , minorés de 15 %, permettant de bénéficier du passeport mobilité études.
Le nombre de parts est déterminé par référence aux dispositions de l' article 194 du code général des impôts , soit :		
statut	parts	Plafonds de revenus
célibataire, divorcé ou veuf sans enfant à charge	1	26 631
célibataire ou divorcé ayant un enfant à charge	1,5	39 947
marié sans enfant à charge	2	53 262
célibataire ou divorcé ayant deux enfants à charge	2	53 262
marié ou veuf ayant un enfant à charge	2,5	66 578
marié ou veuf ayant deux enfants à charge	3	79 893
célibataire ou divorcé ayant trois enfants à charge	3	79 893
marié ou veuf ayant trois enfants à charge	4	106 524
célibataire ou divorcé ayant quatre enfants à charge	4	106 524
marié ou veuf ayant quatre enfants à charge	5	133 155
célibataire ou divorcé ayant cinq enfants à charge	5	133 155
marié ou veuf ayant cinq enfants à charge	6	159 786
célibataire ou divorcé ayant six enfants à charge	6	159 786
et ainsi de suite, en augmentant d'une part par enfant à charge du contribuable.		

Fournir les justificatifs le cas échéant : nombre d'enfants à charge (copie du livret de famille), mariage, divorce, veuvage...

DECLARATION DE NON CUMUL D'AIDES

Je soussigné(e) _____
déclare sur l'honneur ne pas avoir bénéficié de l'aide à la continuité territoriale ni du dispositif "Passeport Mobilité Formation Professionnelle" au cours de l'année civile pour laquelle je demande l'octroi d'un "Passeport Mobilité Études" (pour la détermination de la date des déplacements, seule la date du trajet aller est prise en compte).

A _____ le _____ 2021
signature du demandeur ou du responsable légal,

Je soussigné(e) _____
certifie sur l'honneur exacts et complets les renseignements inscrits dans la présente demande,
reconnais avoir pris connaissance des conditions d'attribution du Passeport Mobilité Études et m'engage
à les respecter.

A _____ le _____ 2021
signature du demandeur *ou* du responsable légal,
précédée de la mention "lu et approuvé"

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR
pour la transmission ultérieure
de documents attestant l'inscription effective
à une formation dans l'enseignement secondaire

Je soussigné(e) _____,

né(e) le, _____ à _____

bénéficiaire du « Passeport Mobilité Études » pour l'année scolaire 2021 / 2022

m'engage à transmettre

**à la préfecture
de Saint-Pierre & Miquelon**

un certificat de scolarité 2021 / 2022 dès obtention

***A défaut de la remise de ce document avant le 30 novembre 2021,
le remboursement du titre de transport sera exigé.***

A _____, le _____ 2021
signature du demandeur *ou* du responsable légal,

***La réservation du billet doit être effectuée par l'étudiant ou son représentant légal auprès
de l'agence de voyage désignée pour la fourniture des titres de transport aérien dans le
cadre du passeport mobilité études.***